

M. MacInnis: Revenons à la question de l'urgence du débat. Tout récemment j'ai passé une semaine dans ma circonscription et je sais que les syndicats, les municipalités et les services administratifs provinciaux ont discuté cette question. Puis d'autres pourparlers ont eu lieu à Ottawa. A ce moment-là, l'attitude adoptée par le gouvernement l'an dernier était tenue pour très favorable et a été bien acceptée par les mineurs de ma circonscription...

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: Et maintenant les mineurs comptent que le comité qu'on a créé étudiera la question.

M. l'Orateur: Les observations du député ne se rattachent peut-être pas au point que je dois trancher, pour autant qu'elles se rapportent à la question qu'on prie la Chambre de débattre. J'accorderai la parole au représentant de Bonavista-Twillingate puis je rendrai ma décision.

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: Je dois dire que le sujet dont traite le député de Cap-Breton-Sud ne m'aide pas à rendre ma décision et tourne plutôt au débat. A supposer qu'il veuille discuter la question de savoir si l'on a suffisamment eu l'occasion de débattre ce problème au cours de la présente session et si nous devrions interrompre nos délibérations pour en traiter maintenant, c'est admissible.

M. MacInnis: Il n'en demeure pas moins que les mineurs de la Nouvelle-Écosse ont soumis cette question au gouvernement fédéral et que ce dernier vient de créer un comité pour étudier la question. Je ne vois pas en quoi il serait utile de s'étendre maintenant là-dessus.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je veux dire un mot sur le premier point soulevé par le ministre de la Justice. La question, dit-il, vise une situation critique d'envergure locale seulement. Si ma mémoire est fidèle, le commentaire cité par le ministre de la Justice nous reporte à un précédent établi au Royaume-Uni en 1818. Cela remonte pas mal loin.

L'hon. M. Fulton: Mais non, mais non! Si mon honorable ami s'y reporte...

L'hon. M. Pickersgill: Je signale à votre Honneur un précédent établi en 1957 alors que Votre Honneur étudiait une motion analogue. Elle avait été proposée par le député d'Essex-Est relativement à la fermeture de deux fabriques de véhicules à moteurs et de la fermeture possible d'une troisième, toutes situées dans l'Ontario. Votre Honneur s'en souvient, sans doute. C'est arrivé le 2 décembre 1957. J'imagine que si l'industrie de

l'automobile est importante pour l'Ontario, l'industrie des charbonnages est également importante pour la Nouvelle-Écosse, et que si la première est une industrie nationale, ce que j'affirme, l'autre l'est également. Par conséquent, si le précédent établi par Votre Honneur était judicieux, et je crois qu'il l'était, le député de Gloucester a alors de bons motifs pour suivre ce précédent.

Sur le second point, à savoir que cette question ne relève pas de la fonction administrative du Parlement, je dirai que le député de Gloucester ne propose pas la nationalisation des mines ni rien qui touche aux droits de propriété ou aux droits civils. Sa proposition porte sur quelque chose qui a toujours été du ressort du Parlement, une question pour le règlement de laquelle un organisme spécial a été fondé, l'Office fédéral du charbon, une question qui a été étudiée par des commissions royales d'enquête instituées par des gouvernements fédéraux, et une question au sujet de laquelle, soit dit en passant, des membres du gouvernement actuel ont prétendu avoir une solution avant d'arriver au pouvoir. Ainsi, il me semble que cet argument tombe.

En ce qui concerne les occasions précédentes, je crois avoir déclaré à Votre Honneur que pensant avoir cette occasion lorsque les crédits supplémentaires nous seraient soumis, nous avons renvoyé cette affaire jusqu'à ce moment-là, mais pour constater que nous n'avions pas cette occasion. Votre Honneur se souvient sans doute que les mises à pied se sont produites après le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On ne nous a pas dit non plus quand le gouvernement se propose de présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Nous n'avons donc aucune perspective de pouvoir bientôt amorcer un débat, à l'exception d'une seule, monsieur l'Orateur. J'ose recommander au gouvernement que, s'il ne veut pas que les travaux d'aujourd'hui soient interrompus, il y a une façon d'éviter cela. Si on me le permet, je ferai ma proposition directement au premier ministre. Je propose que les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques soient retirés du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, déferés de nouveau à la Chambre et remis à l'étude vendredi prochain. Si le gouvernement est disposé à procéder de cette façon, je suis certain que le député de Gloucester sera heureux de retirer sa motion. Autrement, monsieur l'Orateur, il semble qu'il n'y aura aucune occasion prochaine de discuter cette question nationale.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'aborderai pas du tout l'aspect juridique de la question,